

COUPE PAMPLEMOUSSE
Saison 2024-2025

Principes

- 1) La coupe est ouverte à tous les licenciés du Comité Val de Loire de scrabble, à jour de leur cotisation lors du premier match. **La participation est gratuite.**
- 2) Les rencontres opposent directement 2 joueurs sur une partie duplicate en temps normal ou en semi-rapides. Si les deux joueurs sont d'accord, les autres types de partie sont également possibles (parties originales, parties blitz, ...). La partie choisie peut être une partie jouée dans un club, dans le comité ou toute autre partie officielle.
- 3) Les joueurs ont un handicap, en fonction de leur série, qu'il faut retirer du score de chacun. Les solos ne comptent pas et, en cas d'égalité, il faut s'affronter sur une autre partie.

Série	Handicap	Série	Handicap
Super série	160	4D	60
1A	150	5A	50
1B	140	5B	40
2A	130	5C	30
2B	120	5D	25
3A	110	6A	20
3B	100	6B	15
4A	90	6C	10
4B	80	6D	5
4C	70	7	0

- 4) Décompte des points de match en poule : victoire = 2, défaite=1, forfait=0.
- 5) Récompenses :
 - Quart-de-finalistes : bon pour un tournoi régional 2 parties (Valeur : 10,00 € max)
 - Demi-finalistes : bon pour un tournoi régional 3 parties (Valeur : 13,00 € max)
 - Finaliste : bon pour un TH3 (Valeur : 30,00 € max).
 - Vainqueur : bon pour un TH5 (Valeur : 50,00 € max)

Nota : les récompenses ne sont pas cumulables. Elles sont attribuées au niveau le plus élevé atteint sous réserve d'y avoir honoré sa qualification.

Phase qualificative : jusqu'au Jeudi 12 Décembre 2024 :

Tirage au sort et publication du tableau final : le Vendredi 13 Décembre 2024.

- 1) Dans chaque club, les joueurs sont répartis par tirage au sort en N poules de 3 à 6 joueurs.
- 2) Chaque joueur rencontre successivement tous ses concurrents, un seul par partie. En cas d'égalité parfaite entre 2 ou 3 joueurs, ils sont départagés par le match qui les a opposés. Si nécessaire, faire un match de barrage.
- 3) Le nombre de qualifiés par club est déterminé au prorata des joueurs classés au Trophée Val de Loire la saison précédente. Chaque club organise les barrages nécessaires pour aboutir au nombre de qualifiés qui lui revient.
- 4) Tous les clubs ayant placé au moins un joueur dans le classement du trophée Val de Loire de la saison précédente ont droit à au moins 1 représentant dans la phase finale.
- 5) Le vainqueur de l'année précédente est directement qualifié pour les 16^{èmes} de finale.
- 6) Chaque club transmettra le nom des qualifiés (**avec leur n° tél ou mél**) au responsable du Comité au plus tard **le 12 décembre 2024.**

Tableau final.

- 1) Elimination directe selon le principe d'une coupe sportive (16^{ème}, 8^{ème}, 1/4,...)
- 2) Les joueur-se-s doivent se mettre d'accord, au préalable, sur la partie qui les opposera et en informer le / la responsable du Comité
- 3) Sur une épreuve comptant pour le trophée Val de Loire, s'il s'avère a posteriori qu'un match était jouable (joueurs présents sur une même partie, conditions de jeu similaires) mais que celui-ci n'avait pas fait l'objet d'un accord préalable entre les joueurs, l'organisateur se réserve le droit de comptabiliser le résultat du match (toujours sur la première partie possible) s'il n'y a pas d'avis contraire de la part des joueurs concernés (match planifié ultérieurement par exemple)
- 4) Afin que le tableau puisse avancer correctement et en cas de blocage manifeste (match qui n'arrive pas à se disputer), l'organisateur se réserve le droit de déclarer forfait un ou plusieurs joueurs selon les règles suivantes :
 - Le jour de la date butoir :
 - o Cas 1 : Si les deux joueurs sont présents, le match peut avoir lieu.
 - o Cas 2 : À la date butoir, si un seul joueur est présent, il est déclaré qualifié pour le tour suivant et le joueur absent est déclaré forfait. Le match du tour suivant peut donc éventuellement avoir lieu si les joueurs qui doivent le disputer sont présents et en sont d'accord.
 - o Cas 3 : Si à la date butoir, les joueurs n'ont pu s'affronter ou définir une date pour jouer leur match, les 2 joueurs sont déclarés forfaits.
 - o Cas 4 : Si le joueur ne prend pas la peine de répondre à une invitation, il sera déclaré forfait à la date butoir si le match n'a pas pu se dérouler auparavant.
 - o Important : le fait d'être à l'encadrement le jour de la date butoir n'est pas considéré comme une absence. Se référer alors au cas 3.

Dates-butoirs :

16 ^{ème}	: TH2 du Comité (8 février 2025)
8 ^{ème}	: Qualif Interclubs (23 mars 2025)
Quart	: TH2 des Hirondelles (10 mai 2025)
Demi	: Finale du Trophée (8 juin 2025)
Finale	: Finale du Trophée (8 juin 2025)

Nom du coordinateur de la Coupe Pamplémousse :

FORT Daniel

Mail : daniel-fort@wanadoo.fr

Téléphone : 06.08.35.49.41

Quotas de qualifiés par club participant à la Coupe Pamplemousse 2024-2025

CC	Clubs	NJC	X	NJCX	IndC1	Q1	C1	IndC2	Q2	QF	A	Total	
P01	Bourges	15	X	15	3,875	4	0	3,875	4	4		4	
P02	Ascoux	4	X	4	1,033	1	0	1,033	1	1		1	
P03	Châteaudun	0		0	0,000	0	0	0,000	0	0		0	
P04	Orléans	35	X	35	9,042	9	0	9,042	9	9		9	
P05	Tours	17	X	17	4,392	4	0	4,392	4	4		4	
P06	Pouillé	4	X	4	1,033	1	0	1,033	1	1		1	
P07	Blois	7	X	7	1,808	2	0	1,808	2	2	-1	1	
P08	La Riche	2	X	2	0,517	1	0	0,517	1	1		1	
P09	Mainvilliers	11	X	11	2,842	3	0	2,842	3	3		3	
P10	Restigné	0		0	0,000	0	0	0,000	0	0		0	
P11	Issoudun	0		0	0,000	0	0	0,000	0	0		0	
P12	Mer	12	X	12	3,100	3	0	3,100	3	3		3	
P13	Châteauroux	0		0	0,000	0	0	0,000	0	0		0	
P14	Nazelles-Négron	2		0	0,000	0	0	0,000	0	0		0	
P15	Ballan-Miré	2	X	2	0,517	1	0	0,517	1	1		1	
P19	Semoy	8	X	8	2,067	2	0	2,067	2	2		2	
P22	Herry	0		0	0,000	0	0	0,000	0	0		0	
P23	Poilly-les-Gien	2		0	0,000	0	0	0,000	0	0		0	
P24	Neuville/Brenne	3	X	3	0,775	1	0	0,775	1	1		1	
P25	Saint-Denis-en-Val	11		0	0,000	0	0	0,000	0	0		0	
P26	Nouzilly	0		0	0,000	0	0	0,000	0	0		0	
P28	Plaimpied-Givaudins	0		0	0,000	0	0	0,000	0	0		0	
	Total	135		120		32	0		32	32		31	
	Vainqueur Michelle Berthelot (P24)										1		1
	TOTAL										33		32

Nombre de joueurs classés (NJC)	135
Nombre de joueurs classés dans les clubs participants (NJCX)	120

Nombre total de qualifiés	32
Nombre de qualifiés d'office (Vainqueur)	1
Nombre de qualifiés par mesure correctrice	0
Nombre de qualifiés hors vainqueur et mesures correctives	31

CC : Code Club
Clubs : Nom du club
NJC : Nombre de joueurs figurant dans le classement du trophée de la saison N-1
X : Indique si le club participe à la coupe Pamplemousse
NJCX (Calculé) : Comme NJC mais avec 0 pour les clubs qui ne participent pas
IndC1 (Calculé) : Indice de qualification brut
Q1 (Calculé) : IndC1 arrondi à l'entier le plus proche
C1 (Calculé) : Place attribuées au titre de la mesure corrective
IndC2 (Calculé) : Indice de qualif après réservation des places C1
Q2 (Calculé) : IndC2 arrondi à l'entier le plus proche
QF (Calculé) : Q2 + C1 Nombre de qualifiés par club (avant ajustement)
A : Corrections quand le calcul ne tombe pas juste